

TABLE-RONDE

LA SÉQUENCE EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

16 NOVEMBRE après-midi

AU CENTRE DU LAZARET

Rue du Pasteur Benoit, La Corniche, 34200 Sète

Les mesures compensatoires, vous en pensez quoi ?

C'est pour être en capacité de répondre à cette question que nous organisons une table-ronde-débat qui viendra conclure notre séminaire de formation pour une meilleure maîtrise des outils de planification de l'aménagement du territoire.

Au travers des regards d'un large panel d'intervenants institutionnels, universitaires, et de praticiens des mesures compensatoires, vous aurez l'occasion de vous faire une religion sur les enjeux actuels de la séquence "éviter-réduire-compenser" (ERC).

Pour vous inscrire

remplissez le formulaire disponible en cliquant ici

inscriptions soumises à confirmation le nombre de places étant limité à 50

PROGRAMME DE LA TABLE-RONDE

Animée par Alain DOUDIES, consultant en communication publique. Ancien journaliste pour la presse nationale et la presse régionale.

14 h		DREAL Occitanie	- Présentation du groupe de travail ERC¹
15 h	Regards institutionnels	Marc CHALLEAT Président de la MRAe Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées	- Présentation de la MRAe ²
		Nadine BOSC-BOSSUT Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	- La séquence ERC vu par le SDAGE ³
	Regards universitaires	Coralie CALVET Chercheuse à l'Université de Montpellier, UMRs LAMETA- CEFE	- Origine conceptuelle et limites de la compensation ⁴
		Baptiste REGNERY Docteur en écologie / Observatoire Régional de l'Environnement Poitou- Charentes	- La séquence ERC de la théorie à la pratique ⁵
15h45	Regards sur la pratique de la compensation	Lionel PIRSOUL Conservatoire des espaces naturel Languedoc-Roussillon	- La mise en œuvre des mesures compensatoires ⁶
		Mathieu DELABIE Conservatoire du Littoral	- Les enjeux fonciers de la compensation ⁷
		Guy MARJOLLET Chambre d'agriculture du Gard	- Impact de la compensation sur l'activité agricole ⁸
16h45			

Conclusion Simon POPY

PLUS D'INFOS

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a mis en place un registre de la compensation, anime un groupe de travail sur le sujet, et met en ligne des documents de référence sur la séquence ERC.
- 2 La nouvelle **Mission Régionale d'Autorité Environnementale** (MRAE) est issue de la réforme de l'Autorité Environnementale (décret n°2016-519 du 28 avril 2016) qui vise à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales sur les plans et programmes. Elle est sous l'autorité du Conseil Général de l'Ecologie et du Développement Durable (CGEDD).
- 3 L'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** (<u>AE RMC</u>) a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques, via notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (<u>SDAGE</u>) qui inclut des dispositions réglementaires spécifiques au bassin versant, parmi lesquelles des dispositions relatives à la compensation.
- 4 **Coralie CALVET** est docteur en sciences économiques spécialiste de la compensation écologique. Ses travaux analysent les mécanismes de la compensation et mettent en évidence ses limites conceptuelles et pratiques. Ils soulignent le caractère non neutre de la compensation écologique et recommandent une utilisation prudente de ce mécanisme dans les politiques de conservation. [Plus d'infos]
- Baptiste REGNERY est docteur en sciences écologiques et Chargé de mission Patrimoine naturel à l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes. En 2013, il a soutenu une thèse sur la compensation écologique au Muséum National d'Histoire Naturelle. Il s'intéresse depuis à la faisabilité de l'objectif de non-perte nette de biodiversité et à ses implications techniques, organisationnelles et éthiques. [Plus d'infos]
- 6 Le **Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon** (CEN LR) est un acteur de la conservation de la biodiversité dans la région, spécialisé dans l'acquisition foncière et la gestion conservatoire. A ce titre il est amené à mettre en œuvre des mesures compensatoires en accord avec une charte éthique.
- 7 Le **Conservatoire du Littoral** a pour mission d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. [Plus d'infos]
- 8 La **Chambre d'Agriculture du Gard** accompagne les agriculteurs qui font face à une demande croissante de foncier agricole pour y réaliser des mesures compensatoires [Plus d'infos]